

Faire vivre le label « Grand Site de France » pour le site des Deux-Caps

Description :

Les Deux-Caps est un site emblématique du Département du Pas-de-Calais et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il a été le premier en France à être classé Grand Site National®.

C'est en 1963 avec le classement de l'anse du Gris-Nez que la démarche est initiée. En 1978, le site des Deux Caps figure sur la liste initiale des 26 Grands Sites Nationaux. Viendra ensuite l'Opération Cap 93 lancée en 1989 ; puis dès l'an 2000, de nouvelles démarches sont entreprises pour lancer une nouvelle Opération Grand Site, portée par le Département du Pas-de-Calais et rassemblant l'ensemble des acteurs publics des Deux-Caps.

En quelques chiffres, les Deux-Caps, c'est aujourd'hui un linéaire côtier de 23 km, 8 communes, 4 intercommunalités, près de 7.000 ha en site classé et inscrit, 3 sites Natura 2000 et une extrême diversité des formes littorales : d'une part caps, baies, estuaire, falaises et crans, dunes, pannes et marais et, d'autre part, les multiples faciès géologiques liés à la craie, au calcaire, à l'argile, au sable, offrant ainsi sur de courtes distances une contraction exceptionnelle dans l'espace et dans le temps (70 millions d'années séparent les Caps Gris-Nez et Blanc-Nez) en multipliant les ambiances

et les paysages.

La diversité de ses paysages, de ses ambiances et ses patrimoines naturel, historique, maritime et architectural lui confère cette valeur nationale.

Par ailleurs, à l'échelle euro régionale, les Deux-Caps constituent un point de contact majeur sur notre continent entre la grande plaine de l'Europe du Nord et les grands bassins sédimentaires de l'Europe hercynienne au sud.

La mise en place d'une Opération Grand Site signifie aussi que des menaces ont été identifiées. Le principal danger tient actuellement à la potentielle sur-fréquentation d'avril à septembre. En juillet et août il n'est pas rare d'enregistrer des pointes de 15.000 véhicules par jour sur le site !

Bien sûr, la Côte d'Opale n'est pas la Côte d'Azur, mais son potentiel de développement est encore très important. Il est indispensable d'agir dès maintenant tant qu'il est encore temps.

Dès 2001, un Comité Technique et un Comité de Pilotage, placé sous la Co – Présidence du Préfet du Pas-de-Calais et du Président du Département du Pas-de-Calais rassemblent tous les élus locaux, acteurs et gestionnaires des Deux-Caps. On y retrouve aussi les représentants des services de l'État, de la Région, du Département, des Intercommunalités et des communes et d'une façon très large, les acteurs du tourisme, de l'économie, de la protection de la nature... Plébiscités par

l'ensemble des participants, ces deux Comités sont bien évidemment au cœur du dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation du label Grand Site de France®.

Le coup d'œil d'experts extérieurs au territoire permet également d'avoir un regard différent sur la situation. Avant toute action, le Comité de Pilotage engage un diagnostic global du site, intégrant les dysfonctionnements potentiels, l'analyse des incidences sur les flux de fréquentation ainsi qu'un inventaire le plus exhaustif possible des patrimoines naturel, architectural, historique, paysager...

La concertation avec la population locale est intégrée dans chaque phase d'avant travaux et fait l'objet d'actions concrètes de démocratie participative :

“ Oui les habitants du Site des Deux Caps aiment faire découvrir ce site exceptionnel et sont fiers qu'il soit apprécié. Mais ils commencent à s'interroger sur les retombées positives du tourisme sur leur vie quotidienne. Ils commencent à mesurer les effets d'une sur fréquentation. Il est temps d'agir et nous soutenons cette prise de conscience collective et la volonté de nos élus d'améliorer par des mesures concrètes la situation ”

(Extrait du Livre d'Or de l'exposition itinérante de l'Opération Grand Site – Été 2003)

Le dossier de label Grand Site de France®, délivré officiellement par le Ministre de l'Écologie le 29 mars 2011 pour une durée de 6 ans, est un projet de développement durable du Grand Site des Deux-Caps organisé autour de 4 orientations majeures :

Orientation 1 : Poursuivre la connaissance et la protection du patrimoine dans toutes ses composantes.

Orientation 2 : Assurer l'amélioration, la gestion et la valorisation des Patrimoines du Grand Site des Deux-Caps, notamment le patrimoine naturel et paysager au travers d'une approche globale de la trame écologique. Dans ce cadre, la préservation et le développement du bocage seront prioritaires.

Orientation 3 : Améliorer la qualité de l'accueil sur le Grand Site des Deux-Caps par la mise en place d'une démarche d'accueil durable, en adéquation avec l'esprit des lieux.

Orientation 4 : Permettre et optimiser l'activité économique, touristique et agricole durable pour les habitants des communes du Grand Site des Deux-Caps.

La gouvernance du site s'appuie sur le Comité de Pilotage et son objectif de renforcer les partenariats qui ont permis de créer les conditions d'une gestion et d'une vision commune ces dernières années. Des moyens techniques et financiers conséquents viendront confirmer cette volonté collective de se mobiliser pour le Grand Site des Deux-Caps.

L'implication des élus, des partenaires institutionnels, des acteurs économiques, touristiques, associatifs, des habitants et des visiteurs du site continuera d'être sollicitée.

Le suivi, l'évaluation et les engagements des partenaires seront organisés autour d'une convention cadre pluriannuelle, de rapport d'activités, d'indicateurs variés, d'un observatoire cartographique, notamment paysager, photographique et touristique et d'une veille stratégique omniprésente.

Ce label concrétise une histoire de plus de 40 ans et la volonté forte de témoigner et d'agir pour appliquer au quotidien les valeurs du Label Grand Site de France ®. Il garantira la sauvegarde et la pérennité de la gestion exemplaire engagée sur ce territoire de vie exceptionnel, parfois convoité et plus fragile qu'il n'y paraît.

Principales actions proposées

:

(inscrites dans le dossier de labellisation du Grand Site des Deux-Caps annexé à la page 231)

ORIENTATION 1

Poursuivre la connaissance et la protection du patrimoine dans toutes ses composantes

Mesure 1 : Finaliser le site en complétant l'inscription et le classement.

Mesure 2 : Assurer la protection foncière des sites classés et inscrits pour ses aspects les plus remarquables par la mise en œuvre du schéma stratégique d'acquisition foncière.

Mesure 3 : Programme d'inventaire et de connaissance du patrimoine bâti ainsi que du petit patrimoine rural identitaire.

Mesure 4 : Poursuivre le programme d'inventaire et de suivi de la connaissance naturaliste

Mesure 5 : Adapter les orientations des documents d'urbanisme pour une prise en compte des «monuments naturels» par un regard particulier sur les espaces de co-visibilité (avec un site classé ou depuis un site classé) et prendre en compte la déclinaison de la stratégie OGS dans les SCOT et les PLU.

ORIENTATION 2

Assurer l'amélioration, la gestion et et la valorisation des patrimoines du site

Mesure 6 : Adapter l'accueil des sites à la fragilité des paysages et des milieux naturels.

Mesure 7 : Assurer une gestion pérenne des espaces naturels

Mesure 8 : Décliner la Trame Verte, Trame Bleue dans les documents d'urbanisme

Mesure 9 : Finaliser la résorption des points noirs.

Mesure 10 : Assistance aux acteurs du site pour une meilleure intégration paysagère des projets.

Mesure 11 : Soutien aux fêtes et manifestations patrimoniales.

Mesure 12 : Valorisation du patrimoine maritime du site (flobarts-traditions-us et coutumes).

ORIENTATION 3

Mettre en œuvre le Schéma d'Accueil stratégique du site.

Améliorer la qualité de l'accueil sur le Site des deux Caps par la mise en place d'une démarche d'accueil durable, en adéquation avec l'esprit des lieux du site

Mesure 13 : La refonte de l'accueil sur les sites.

Mesure 14 : Mettre en place un schéma de Circulation douce sur le site.

Mesure 15 : Mettre en place la vélo-route du littoral

Mesure 16 : Assurer une gestion pérenne des équipements d'accueils sur le site.

Mesure 17 : Conforter l'identification de l'offre de découverte du Site des Deux Caps.

ORIENTATION 4

Favoriser et optimiser un développement économique durable pour le site des deux Caps

Mesure 18 : Une agriculture présente au cœur du Site des Deux Caps:

Mesure 19 : Travailler avec les acteurs du tourisme pour la

promotion d'un tourisme durable et mettre en cohérence l'offre proposée avec l'esprit des lieux du Site des Deux Caps

Mesure 20 : Conduire une démarche Qualité territoriale ambitieuse

Mesure 21 : Accompagner et inciter à la création de produits de court séjour de découverte sur les thématiques propres au Site des Deux Caps en ciblant les circuits de distribution et les clientèles via les réseaux sociaux Internet

Mesure 22 : Impliquer l'habitant

Mesure 23 : Les clauses d'insertion sociales

Mesure 24 : La mise en place d'un appel à projets

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Fort de l'expérience acquise, le Département du Pas-de-Calais renforcera les partenariats qui ont permis de créer les conditions d'une gestion commune et partagée du Site des Deux Caps.

Il n'est pas question ici de se substituer aux acteurs locaux en place, qui se sont dotés des compétences institutionnelles ou exercent des prérogatives déléguées par les organismes publics compétents.

L'objectif du Département du Pas-de-Calais est d'intervenir en complément qualitatif, en tant que catalyseur, coordonnateur

et animateur local, d'appui technique, dans une perspective d'excellence environnementale en cohérence avec les principes de l'Agenda 21 départemental. Mais aussi fidèle à sa compétence solidarité, le Département souhaitera donner une dimension sociale à cet investissement pour l'avenir du Site des Deux Caps.

Les outils de cette gouvernance seront organisés autour de 3 lieux partenariaux de décision et d'action :

Le Comité de Pilotage, présidé conjointement par le Préfet et le Président du Département du Pas-de-Calais où les élus et représentants des acteurs du Site des Deux Caps valideront les orientations stratégiques, et prendront les décisions vis-à-vis des opérations et actions à entreprendre ainsi que des moyens humains et financiers à solliciter et mobiliser.

Le Comité Technique de suivi est quand à lui co-présidé par le Vice Président du Département du Pas-de-Calais chargé de l'Environnement, de l'Agenda 21, de la Santé et des Grandes Infrastructures et par le sous Préfet de l'Arrondissement de Boulogne sur Mer. Il est l'outil technique de travail pour le suivi et la réalisation des opérations liés à l'Opération Grand Site. Il est le lieu de débat et de concertation technique préalable au comité de pilotage. Il est ouvert à l'ensemble des structures ayant un rôle au sein de l'équipe projet (Département et ses différents services, PNR, EDEN 62, Conservatoire du Littoral). Il est également le lieu de travail et d'échange avec les différents services de l'Etat concernés (DDTM-DREAL-SDAP), ainsi qu'aux techniciens de la CCL Côte d'Opale, de la Chambre d'Agriculture, des EPCI et des Communes concernés.

Une réflexion portant sur la création d'un ou plusieurs groupes de travail sera abordé afin de concrétiser la volonté du Département et de ses partenaires d'associer les représentants des secteurs d'activités évoqués dans le dossier de candidature (agriculture, tourisme et loisirs au naturel, solidarité, sauvegarde du patrimoine...).

Une équipe projet initiée au sein même du Département du Pas-de-Calais, dont la coordination en faveur du label Grand Site de France ® sera assurée par le directeur de la MDDL du Boulonnais. Cette équipe mobilisera des personnels à temps plein sur cette mission et des personnels de service locaux et centraux existants. Cette équipe partenariale intégrera les personnels mobilisés par les signataires de la future Convention de Partenariat, principalement EDEN 62, le Conservatoire du Littoral, l'État, représenté par la DREAL, le SDAP, la DDTM, la Région via notamment le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais aussi la CCl Côte d'Opale, la Chambre d'Agriculture, les 4 intercommunalités et les 8 Communes géographiquement concernées.

Le Département du Pas-de-Calais mettra en œuvre son action de gestion selon 3 modes d'intervention complémentaires :

Il portera des actions en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets

- relèveront de ses compétences

- présenteront un caractère expérimental, exemplaire ou innovant dans les champs du développement durable

Il apportera un conseil-assistance et/ou déléguera vers les établissements publics et organismes associés départementaux permettant la gestion durable des espaces naturels sensibles identifiés sur le Site des Deux Caps confiés à EDEN 62, l'appui technique du CDT, du CAUE 62 pour les porteurs de projets publics et privés, exemplaires, expérimentaux, innovants ou d'intérêt collectif sur les champs du développement durable du Site des Deux Caps.

Il exercera une animation territoriale

Il travaillera en étroite collaboration avec les acteurs locaux en place, dans le respect de leurs compétences, responsabilités et prérogatives. Il pourra les accompagner, les soutenir au travers des compétences et politiques départementales existantes, notamment par la contractualisation avec les intercommunalités pour viser une convergence collective de développement durable du Site des Deux Caps.

Territorialisation de la mesure :

Le label Grand Site de France® est attribué au Département sur la base d'un périmètre regroupant 8 communes : Du sud au nord dans leur totalité, Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Wissant, Tardinghen, Escalles et partiellement Sangatte-Blériot.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014